

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20230626-D_26_06_2023_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Délibération n°26-06-2023-004

4.2 Personnel contractuel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 26 juin 2023*

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 20 juin 2023 |
| Date d'affichage | 20 juin 2023 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 39 |
| Votants | 47 (dont 8 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Denis des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - M. Michel ODEAU représenté par Mme Clara BONTEMPS, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 8 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Patricia ÉDET ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE.

Etaient excusés : 8 - M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, Mme Marie-Line LEDRU, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves HERMELINE.

RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 3 de la loi n°84-53,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'augmentation de l'activité du service affaires juridiques suite à l'arrêt prolongé d'un agent depuis août 2022.

VALIDE la nécessité de renforcer l'équipe de façon temporaire, en créant un emploi non permanent de juriste (grade d'attaché ou de rédacteur) ou, si ce recrutement n'aboutit pas, un emploi non permanent d'assistant administratif (grade d'adjoint administratif) pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet.

EST INFORME que le contrat sera conclu pour une durée de 3 mois. Il pourra être renouvelé, dans la limite de 12 mois au maximum sur une période de 18 mois consécutifs, en fonction de l'évolution de l'activité.

DECIDE de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de juriste ou d'assistant administratif, à temps complet.

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du cadre d'emploi d'attaché, de rédacteur ou d'adjoint administratif territorial, selon l'emploi pourvu et le profil recruté.

AUTORISE le Président à pourvoir l'emploi et à appliquer le régime indemnitaire correspondant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 26 juin 2023

Pour extrait conforme

Le 27 juin 2023

Le Président

M. Didier REVEAU